

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 123 (2011)

Artikel: Dolmens M XII et M XIII : approche des différents niveaux préhistoriques
Autor: Favre, Sébastien / Mottet, Manuel / Ansermet, Stefan
Kapitel: III: Historique des travaux
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. HISTORIQUE DES TRAVAUX

3.1. Fouilles de sauvetage de mars-avril 1987:

Extraits du journal de fouille de B. DUBUIS et K. FARJON

En avril 1986 la construction d'un immeuble est prévue sur la parcelle 12758 du quartier de la Planta d'en bas à Sion. Le terrain, en friche depuis plus de vingt ans et non encore touché par des terrassements profonds, est situé dans une zone extrêmement riche en vestiges préhistoriques¹. Les travaux d'excavation prévus doivent porter sur 800 m² à une profondeur minimale de 5 m.

En février 1987 les travaux de creusement commencent. Le 16 mars, alors que l'excavation s'étend déjà sur plus de 600 m², M. K. FARJON, ancien chercheur du PC I de passage à Sion, se rend sur les lieux et découvre en coupe une tombe du Bronze ancien d'un type déjà trouvé dans la zone².

«La tombe était partiellement endommagée et des os, mal préservés, apparents. D'autres dalles gisaient sur le chantier et permettaient de présumer que d'autres cistes ou tombes avaient été partiellement détruites, voire entièrement enlevées par la pelle mécanique».

Avec l'accord de M. F. WIBLÉ, archéologue cantonal, une fouille de sauvetage est programmée et placée sous la responsabilité de M. B. DUBUIS. Elle est menée du 16 mars au 13 avril 1987, avec la collaboration de MM. K. FARJON, D. CONFORTI, C. EYER, N. ELBIALI, H. J. LEHNER et M. ROESSLI. Les travaux de terrassement se poursuivent conjointement aux activités archéologiques.

Les données de la fouille permettent d'isoler 5 horizons sur le site (ce chiffre sera porté à 11 au cours des recherches postérieures). Les niveaux mis en évidence sont les suivants :

- Niveau Néolithique moyen, peut-être diversifié, avec constructions en pierres sèches (cairns 1 et 2)
- Niveau Néolithique final avec foyer (foyer 2)
- Niveau Néolithique final avec dolmen (M XII)
- Niveau Bronze ancien, avec sans doute plusieurs phases, et comportant: traces d'habitats et sépultures (tombes n°s 1- (2) -3-4)
- Niveau protohistorique

Ces divers horizons, déjà détruits dans la plus grande partie de l'emprise prévue de l'excavation lors de la venue des fouilleurs, n'ont été étudiés que sur des surfaces extrêmement réduites, ou même seulement en coupe.

3.2. Découverte du dolmen M XII

Le vendredi 10 avril 1987, alors que la fouille de sauvetage entreprise pour la construction de l'immeuble «Les Marmottes» est terminée, M. K. FARJON, surveille une ultime rectification de la coupe ouest de l'excavation par la pelle mécanique. Un amas de pierre, auquel sont mêlés quelques os humains, frappe son attention. Nettoyant l'ensemble, il dégage un parement de pierres sèches et l'amorce d'une ouverture qu'il identifie à l'instant comme l'entrée d'un dolmen à soubassement d'un type semblable à celui du M VI, mis au jour sur le site

¹ CURDY, FAVRE 1995, fig. 1.

² O.-J. BOCKSBERGER, 1978, p. 87 et suiv.

3 O.-J. BOCKSBERGER, 1976.

voisin du PC I³. Selon toute apparence, le dolmen est intact dans une portion de terrain préservée.

Devant l'importance de sa trouvaille, K. FARJON avertit immédiatement A. GALLAY, directeur du Département d'Anthropologie et d'Écologie de l'Université de Genève, F. WIBLÉ, archéologue cantonal, et S. FAVRE qui, venus sur les lieux, confirment la découverte. Le monument est désigné par le sigle M XII, à la suite de ceux de la nécropole orientale.

Miraculeusement préservé, le dolmen n'est qu'en sursis: une rampe d'accès de parking est prévue, qui le menace directement et ne peut être remise en question. Un dégagement s'impose donc, mais un problème vient compliquer les choses: un garage couvre la partie occidentale du terrain enserrant le dolmen. Construit en dur, il se rattache à la propriété voisine, rendant la fouille plus que problématique. Par chance la démolition en est programmée et un accord intervient.

Un devis est adressé par A. GALLAY à Walter RUPPEN, chef du Service des Monuments historiques de l'État du Valais, pour qu'un crédit exceptionnel soit accordé à la fouille de cet ensemble. Il porte sur 55 semaines de travail pour une équipe de 10 personnes et se solde par un montant global de 700'000 francs.

Le crédit est accordé et les fouilles commencent le 9 juin 1987 pour durer jusqu'au 8 juillet de l'année suivante sous la direction des auteurs.

3.3. Déroulement de la fouille été 1987- été 1988

Les premiers travaux de recherche ont été axés sur les problèmes stratigraphiques. Les parois de l'excavation creusée pour la construction de l'immeuble «Les Marmottes», parcelle 12758, ont fourni un support idéal à cette démarche. Le relevé complet d'une séquence sédimentaire, qui s'échelonne du Tardiglaciaire (moraine glaciaire) à l'heure actuelle avec onze niveaux anthropiques distincts, a pu ainsi être mené à bien (fig. 2).

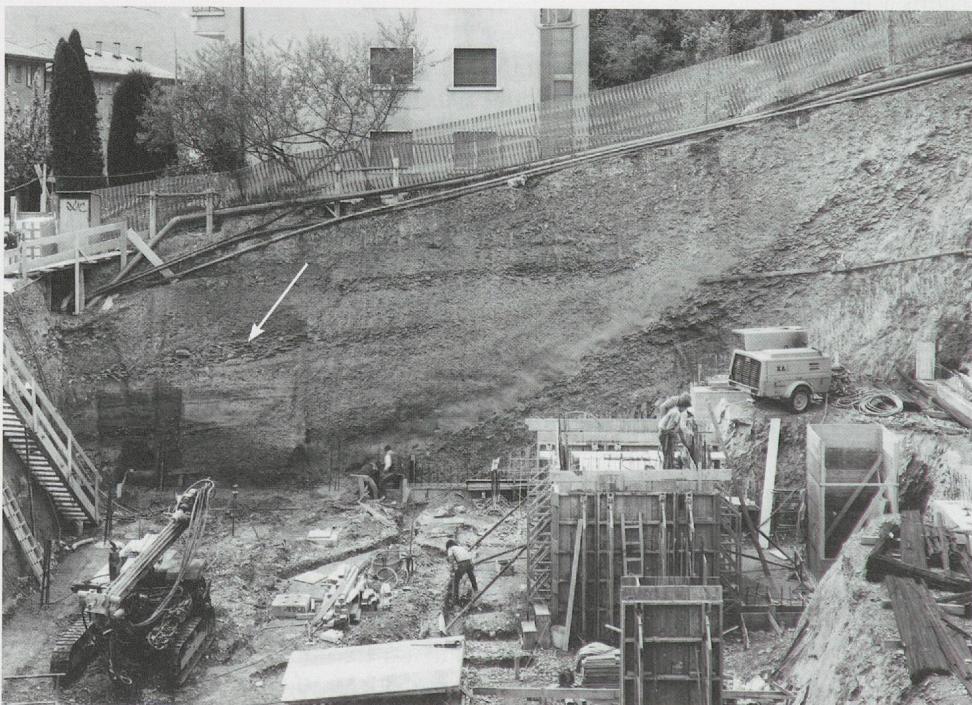


Fig. 2. Extrémité ouest de l'excavation d'avril 1987, avec apparition du dolmen M XII marqué par la flèche (cf. coupe 2).

Après la démolition du garage de la parcelle 5018, la fouille proprement dite a commencé sur une surface moyenne de 95 m². En dépit des conditions de la fouille, qui impliquait une action de sauvetage limitée dans le temps, tous les niveaux et toutes les structures significatives ont fait l'objet de relevés systématiques, dessins, photos ou les deux réunis. Tous les objets (organiques ou autres) au nombre de 15 000 ont été relevés en coordonnées cartésiennes dans des niveaux déterminés.

La fin de la campagne a porté principalement sur la sépulture du dolmen M XII pour le dégagement de laquelle une vingtaine de décapages très délicats ont été nécessaires.

3.4. Préservation du site

Les dolmens M XII et M XIII ont été conservés en place, en sous-sol, sous les passages automobiles prévus. À l'heure actuelle, un espace public, ménagé sous le trottoir de l'Avenue du Petit-Chasseur, donne par une vitrine sur le site, où les deux monuments se présentent tels qu'ils ont été découverts⁴.

3.5. Publication

La présente publication concerne la totalité des données fournies à la fouille et englobe à la fois, les résultats obtenus par K. FARJON et B. DUBUIS au printemps 1987 et les découvertes ultérieures. Les différentes données du site sont exposées par ordre chronologique des dépôts, dans le cadre de l'analyse stratigraphique.

4 Le démontage des monuments était prévu à l'origine, mais le projet des fouilleurs de les conserver *in situ* a été accepté par la Commune de Sion et la Confédération.

